



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESPADÉ, Président du CCAS.

n° 57/2023

Date de convocation : 13 décembre 2023

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maité et DARRAMBIDE Fabienne ; Messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José, LESPADÉ Jean-Marc et ROBLES Antoine.

Excusés : Mesdames NOGARO Isabelle, ORDUNA Aurélie et TROISVALLETS Cécile.
Monsieur ROBINEAU Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : **Autorisation de signature d'un marché de services d'assurances pour le CCAS de TARNOS (marché n°02/2024).**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert européenne soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, pour souscrire les contrats d'assurance nécessaires aux services du CCAS de TARNOS pour la période 2024-2027 (soit des marchés de 4 ans).

Les prestations sont réparties en 8 lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 6 : assurance des prestations statutaires EHPAD
- Lot 7 : assurance des prestations statutaires SSIAD
- Lot 8 : assurance des prestations statutaires CCAS (hors EHPAD et SSIAD)

Un avis de marché a été envoyé au JOUE et au BOAMP le 29 septembre 2023 et publié sous les numéros 23-131041 au BOAMP et 2023/S 191-598112 au JOUE.

Parallèlement, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site <https://marchespublics.landespublic.org>

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, la commission d'appel d'offres (CAO) a déclaré 2 lots infructueux, les lots n° 3 « véhicules à moteur » et n°5 « protection fonctionnelle », pour lesquels aucune offre n'a été remise.

La CAO a procédé à l'attribution des autres lots après analyse des offres.

En application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, un assureur a été consulté puis a transmis des offres pour les lots n°3 et n°5 susvisés.

.../...

Les candidats ayant fourni l'ensemble des certificats et documents d'admission sont admises.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-264003070-20231219-57_2023-DE



Les offres retenues, jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères arrêtés dans le règlement de la consultation, sont donc les suivantes :

Garantie souscrite	Assureur retenu	Montant de la prime d'assurance annuelle TTC
LOT 1 : DAB Solution de BASE Franchise : 10 % du montant des dommages avec un minimum de 50 000 € en incendie – événements naturels	GROUPAMA D'OC	4 080,05 €
LOT 2 : RC Solution de BASE Franchise : Néant	PNAS / AREAS	1 808,12 €
LOT 3 : VAM BASE Franchise 75 / 300 / 600 € compris garantie "Auto-Co"	Déclaré infructueux en CAO puis application de l'article R.2122- 2 du Code de la commande publique AXA – EIRL LAFORGE Fabien	6 128,74 €
LOT 4 : Protection Juridique Seuil 500 €	FOCH / GROUPAMA Protection juridique	492,57 €
LOT 5 : Protection Fonctionnelle Franchise Néant	Déclaré infructueux en CAO puis application de l'article R.2122- 2 du Code de la commande publique AXA – EIRL LAFORGE Fabien	1 377,86 €
LOT 6 : EHPAD - Prestations Statutaires Solution de BASE + PSE 1 "DECES" Hors Charges Patronales Franchise : 30 jours en IJ	RELYENS / CNP	47 560,87 €
LOT 7 : SSIAD - Prestations Statutaires Solution Alternative + PSE 1 "DECES" Hors Charges Patronales Franchise : "Néant"	RELYENS / CNP	6 060,09 €
LOT 8 : CCAS - Prestations Statutaires Solution de BASE + PSE 1 "DECES" - Hors Charges Patronales Franchise : 30 jours en IJ	RELYENS / CNP	5 187,88 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration l'autorisent à signer les marchés avec les sociétés susvisées

Vote de la question - nombre de votants : 9

pour : 9 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

.../...

Fait à TARNOS, le 20 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 040-264003070-20231219-57_2023-DE



Le Président du C.C.A.S,

Jean-Marc LESPADÉ

